



Conseil

Distr. générale
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Trentième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 7-18 juillet 2025

Point 7 de l'ordre du jour

**État des contrats d'exploration et questions connexes,
et informations sur l'examen périodique de l'exécution
des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés**

État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

Rapport de la Secrétaire générale

Additif

I. Introduction

1. Le présent additif doit être lu conjointement avec le rapport établi pour examen par le Conseil pendant la première partie de la trentième session¹, qui couvre la période allant jusqu'au 24 janvier 2025. L'additif est une mise à jour au 31 mai 2025.

II. État des contrats d'exploration et questions connexes

Informations sur la situation de UK Seabed Resources

2. Le 20 mai 2025, UK Seabed Resources (UKSR) a envoyé une lettre à la Secrétaire générale pour l'informer de sa situation. On y trouve de plus amples informations sur la faillite de Loke Marine Minerals, la société mère de UK Seabed Resources, et sur les incidences de cette faillite sur les activités de UK Seabed Resources. La lettre contient des informations sur : a) les circonstances entourant la faillite de Loke Marine Minerals ; b) la situation de Loke Marine Minerals et de UK Seabed Resources relativement à cette faillite ; c) l'avenir de UK Seabed Resources. Il y est toutefois précisé que cette dernière n'a pas été déclarée en faillite.

3. Il ressort de la lettre que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord doit donner son accord concernant la nouvelle société mère. UK

¹ [ISBA/30/C/2](#).



Seabed Resources a pris contact avec le Gouvernement britannique pour s'entretenir avec lui de la poursuite du patronage des deux contrats d'exploration (UKSR1 et UKSR2) signés avec l'Autorité internationale des fonds marins et pour trouver une solution durable à sa situation.

4. Il ressort également de la lettre que, fin 2023, Loke Marine Minerals a cherché à lever des capitaux pour le financement des activités de UK Seabed Resources. Ces efforts visant à attirer de nouveaux investisseurs ont malheureusement été vains. En janvier 2025, en dépit des actions menées pour trouver une solution, Loke Marine Minerals n'a pas été en mesure de rembourser son prêt et le conseil d'administration a demandé à la direction de déposer le bilan. Le bilan a été déposé le 3 avril 2025.

5. Dans le cadre de la procédure de faillite, le liquidateur désigné s'est vu confier le contrôle de Loke Marine Minerals et, par voie de conséquence, de UK Seabed Resources, qui lui appartient entièrement.

6. À l'issue de la procédure de faillite, la direction de Loke Marine Minerals, avec de nouveaux investisseurs, ont créé une nouvelle société, Glomar Minerals, qui a participé aux enchères concernant UK Seabed Resources et, à la clôture de la procédure, le 14 avril 2025, avait soumis l'offre la plus élevée. La situation est la suivante : a) un accord a été signé avec le liquidateur et ses honoraires réglés ; b) l'accord de règlement avec les créanciers de Loke Marine Minerals a été signé ; c) les frais de licence² pour l'année 2025 concernant UKSR1 et UKSR2 ont été payés à l'Autorité le 2 mai 2025 au moyen d'un prêt consenti par les investisseurs de Glomar Minerals à UK Seabed Resources ; d) tout cela a déclenché le réexamen par le Gouvernement britannique de la vente et du parrainage de UK Seabed Resources.

7. Au cours de cette période, l'ancienne direction de Loke Marine Minerals a aidé le liquidateur norvégien à maintenir à flot UK Seabed Resources et a tenu le Gouvernement britannique et le Secrétariat de l'Autorité informés de l'évolution de la situation.

8. Comme l'a souligné le contractant, la procédure de faillite a entraîné la suspension de toutes les activités de UK Seabed Resources jusqu'à ce que le Gouvernement britannique approuve son rachat par Glomar Minerals. UK Seabed Resources n'est donc pas en mesure de donner des renseignements sur les activités prévues dans le cadre des contrats d'exploration qu'elle a passés avec l'Autorité.

9. Si le Gouvernement britannique donne son approbation, le nouveau propriétaire de UK Seabed Resources sera une société immatriculée au Royaume-Uni. UK Seabed Resources informera la Secrétaire générale des projets de Glomar Minerals en ce qui concerne les contrats UKSR1 et UKSR2 une fois que la procédure d'acquisition de la société sera achevée.

² La participation annuelle aux frais généraux payée par les contractants.

III. Informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

Informations actualisées sur les examens périodiques auxquels il a été procédé depuis le 3 mars 2025³

1. Informations actualisées sur l'état des examens périodiques présenté dans le rapport du 3 mars 2025

- a) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des encroûtements cobaltifères polymétalliques par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins*
10. Le contractant a soumis son rapport périodique le 26 avril 2024, la date limite étant fixée au 28 janvier 2024. Il a fourni les informations complémentaires demandées par le Secrétariat. L'examen périodique est terminé.
- b) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques par le Gouvernement de la République de Corée*
11. L'examen du rapport périodique est en cours et devrait être achevé au 31 juillet 2025.
- c) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques par Global Sea Mineral Resources*
12. Le 31 mars 2024, le contractant a soumis son rapport périodique. L'examen préliminaire est terminé et on attend des informations complémentaires de la part du contractant. La date d'achèvement prévue est le 15 juillet 2025.
- d) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques par UK Seabed Resources*
13. Le Secrétariat examine actuellement les informations complémentaires fournies par le contractant. La date d'achèvement prévue est le 30 juin 2025.
- e) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer*
14. Le Secrétariat attend des informations complémentaires de la part du contractant pour poursuivre et clôturer l'examen. La date d'achèvement prévue est le 15 juillet 2025.
- f) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques par Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation*
15. Le contractant a soumis la version chinoise de son rapport sur l'examen périodique quinquennal le 18 octobre 2024, la date limite étant fixée au 17 juillet 2024. La traduction anglaise a été fournie le 22 novembre 2024. L'examen se poursuit et devrait être achevé au 15 août 2025.

³ ISBA/30/C/2.

g) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques par Marawa Research and Exploration*

16. Le Secrétariat a rencontré le contractant le 16 mai 2025 en vue de l'achèvement de l'examen périodique. Celui-ci se poursuit en attendant que le contractant présente un nouveau programme d'activités détaillé pour la troisième période quinquennale, une fois qu'il aura trouvé un nouveau partenaire technique, d'ici à la fin de 2025.

h) *Examen périodique de l'exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques par Ocean Mineral Singapore*

17. Le Secrétariat a rencontré le contractant le 28 mai 2025 en vue de l'achèvement de l'examen périodique, ce qui devrait être fait le 31 juillet 2025 au plus tard.

2. État des examens périodiques commencés après le 3 mars 2025

18. Le Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement a soumis, le 24 mars 2025, la version russe de son deuxième rapport sur l'examen périodique quinquennal en ce qui concerne son contrat relatif aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, comme suite à l'examen périodique de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration approuvé. Le rapport devait être remis le 9 décembre 2024. Sa version anglaise a été fournie le 19 mai 2025.

19. L'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles a soumis le 28 mars 2025 son deuxième rapport sur l'examen périodique quinquennal en ce qui concerne son contrat relatif aux sulfures polymétalliques, rapport qui est actuellement examiné par le Secrétariat. Le rapport devait être remis le 4 février 2025.

20. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un récapitulatif de l'état des examens périodiques, y compris ceux devant être achevés en 2025.

IV. Installation de câbles sous-marins dans la zone de Clarion-Clipperton

21. Le 20 juin 2024, la société China Minmetals Corporation a fait savoir au Secrétariat qu'elle avait été informée par SubCom, une entreprise de pose de câbles sous-marins immatriculée aux États-Unis d'Amérique, de l'intention de cette dernière de poser un câble sous-marin qui traverserait le secteur visé par le contrat passé avec China Minmetals Corporation. Un autre câble traverserait les secteurs visés par des contrats passés avec Tonga Offshore Mining, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, JSC Yuzhmoregeologiya et la République de Corée, ainsi que les zones d'intérêt écologique particulier n^{os} 3 et 5. Entre juillet et décembre 2024, le Secrétariat a échangé des communications avec SubCom, puis avec le Comité international de protection des câbles, au sujet du respect des droits de l'Autorité et des contractants et de la nécessité de les consulter, et afin d'encourager SubCom à mener des consultations avec les cinq contractants concernés.

22. En réponse à une demande du Secrétariat, SubCom a fourni des informations supplémentaires et une carte montrant l'emplacement du câble dans la zone de Clarion-Clipperton. Le câble traverserait quatre secteurs visés par un contrat, trois zones d'intérêt écologique particulier et trois secteurs réservés. En décembre 2024, le Secrétariat a officiellement notifié aux cinq contractants et au Directeur général par intérim de l'Entreprise l'intention de SubCom de poser les câbles sous-marins et les a encouragés à se mettre directement en rapport avec l'entreprise.

23. En mars 2025, SubCom a envoyé une notification au Secrétariat avant et après l'installation. Le Secrétariat a à son tour transmis les notifications aux cinq contractants et au Directeur général par intérim de l'Entreprise.

V. État des restitutions

24. Dans une lettre datée du 30 avril 2025 adressée à la Secrétaire générale, le Gouvernement polonais a demandé que la date de la première restitution soit reportée au 11 février 2028 et que celle de la seconde restitution soit reportée au 11 février 2030. La demande sera examinée par la Commission juridique et technique, qui fera une recommandation au Conseil au cours de la deuxième partie de la trentième session.

25. Dans une lettre datée du 10 mars 2025, le Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement a présenté à la Secrétaire générale des informations sur la restitution des deux tiers du secteur initial qui lui avait été attribué en vertu du contrat d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. La Commission et le Conseil seront invités à prendre note de cette restitution au cours de la deuxième partie de la trentième session.

26. On trouvera à l'annexe II du présent rapport le calendrier et l'état des restitutions de secteurs visés par les différents contrats d'exploration.

VI. Recommandation

27. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

Annexe I

État des examens périodiques

A. Examens périodiques achevés ou en cours

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'échéance de la période de cinq ans^a</i>	<i>État</i>
1 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	28 avril 2024	Achevé
2 Gouvernement de la République de Corée	Sulfures polymétalliques	23 juin 2024	En cours
3 Global Sea Mineral Resources	Nodules polymétalliques	13 janvier 2023	En cours Rapport à remettre au plus tard le 31 mars 2024 ^b
4 UK Seabed Resources	Nodules polymétalliques	7 février 2023	En cours
5 Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation	Nodules polymétalliques	17 octobre 2024	En cours
6 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Sulfures polymétalliques	17 novembre 2024	En cours
7 Marawa Research and Exploration	Nodules polymétalliques	18 janvier 2025	En cours
8 Ocean Mineral Singapore	Nodules polymétalliques	21 janvier 2025	En cours
9 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	9 mars 2025	En cours
10 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	Sulfures polymétalliques	5 mai 2025	En cours

B. Examens périodiques devant être achevés en 2025

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'échéance de la période de cinq ans^a</i>	<i>État</i>
UK Seabed Resources	Nodules polymétalliques	29 mars 2026	Rapport à remettre au plus tard le 28 décembre 2025

^a Le contractant et la Secrétaire générale procèdent conjointement à l'examen de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration au plus tard 90 jours avant l'expiration de chaque période de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat [article 4.4 des clauses types des contrats d'exploration [ISBA/19/C/17, annexe IV ; ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe 4 ; ISBA/18/A/11, annexe IV]].

^b Voir ISBA/25/C/9, par. 11.

Annexe II

Calendrier et état de la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration

A. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Première restitution (50 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 8)</i>	<i>Deuxième restitution (75 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 10)</i>
1 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Achevée	18 mars 2025 ^a
2 Gouvernement de la République de Corée	Achevée	Reportée au 31 décembre 2026 ^b
3 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Achevée	Reportée au 18 novembre 2025 ^c (demande de report en attente d'une réponse) ^d
4 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	Achevée	Reportée au 6 mai 2026 ^e
5 Gouvernement indien	30 septembre 2026 ^f	30 septembre 2028 ^g
6 Gouvernement polonais	11 février 2026 ^h	11 février 2028

B. Contrats d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

<i>Contractant</i>	<i>Première restitution (50 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 8)</i>	<i>Deuxième restitution (75 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 10)</i>
1 Japan Organization for Metals and Energy Security	Achevée	Achevée
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	Achevée	Achevée
3 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Achevée	9 mars 2025
4 Gouvernement de la République de Corée	26 mars 2026	26 mars 2028

^a Le contractant a soumis un rapport et les coordonnées géographiques des secteurs restitués à l'examen de la Commission juridique et technique et du Conseil au cours de la deuxième partie de la trentième session.

^b Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/28/C/8](#).

^c Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/27/C/39](#).

^d La demande de report est en cours d'examen par la Commission juridique et technique (voir [ISBA/30/LTC/2](#) ; [ISBA/30/C/4](#), par. 15).

^e Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/27/C/19](#).

^f Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/28/C/22](#).

^g Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/30/C/6](#).

^h La demande de report sera examinée par la Commission juridique et technique et le Conseil au cours de la deuxième partie de la trentième session.